

DELIBERATION N° 2023.06. 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : **19**
Présents : **15**
Votants : **19**

Étaient présents :Ludovic **PROISY**, Maire ;Judith **TERNIER**, Fabrice **VAN BELLE**, Guillaume **LIETARD**, Denise **DUCROUX**, Adjoint ;Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Marie-Claire **NAESSENS**, Isabelle **CANDELIER**, Éric **TIRLEMONT**, Théo **VANENGELANDT**, Fabienne **MEPLON**, Maurice **VANDEWALLE**, Aurélie **MALAQUIN**, Conseillers Municipaux.**Etaient absents ayant donné procuration :**Christelle **DELEPLACE**, ayant donné procuration à Isabelle **CANDELIER**Olivier **MORVAN**, ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**Brigitte **MAINGUET**, ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**Sylvaine **DELVOYE**, ayant donné procuration à Éric **TIRLEMONT****Était absent excusé :**

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline **DECARNIN** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.06.21**AVIS SUR DES DEMANDES DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL**

M. LE MAIRE INFORME l'Assemblée que M. le Préfet du Nord a été saisi par les sociétés AXIMUM, COLAS France et FRAISAGE TP, d'une demande de dérogation au repos dominical. De telles demandes doivent être soumises préalablement à l'avis du Conseil Municipal, des organisations d'employeurs et des organisations syndicales de salariés intéressées de la commune en application des dispositions des articles L3132-20, L3132-21, L3132-25-4 et R3132-6 du Code du Travail.

- ♦ AXIMUM | intervention sur l'autoroute A1/A22 entre les PR206 et 211 du 7 mai au 13 août 2023.
- ♦ COLAS France | intervention sur l'autoroute A1 entre les PR206 et 211 les dimanches 25 mai, 16, 23 et 30 juillet, 6 et 13 août 2023.
- ♦ FRAISAGE TP | intervention sur l'autoroute A1/A22 entre les PR206 et 211 du 7 mai au 13 août 2023.

Les membres du CSE (Comité Social et Économique) et les syndicats des différentes sociétés, ont émis un avis favorable sur les demandes de dérogation sollicitées.

Le Conseil Municipal est, en conséquence, invité à émettre un avis sur la demande de dérogation au repos dominical de ces trois sociétés. **M. LE MAIRE PROPOSE d'émettre un avis favorable.**

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

ÉMET à l'UNANIMITÉ un avis favorable sur les demandes de dérogation au repos dominical émanant de la Préfecture.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 16 juin 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,



Charline DECARNIN